



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6405
3 juin 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 1er JUIN 1965, PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

Comme suite à ma lettre No P3365-77 en date de ce jour^{1/}, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon gouvernement a protesté officiellement auprès du Gouvernement turc au sujet de nouvelles violations de l'espace aérien grec qui ont eu lieu le 31 mai 1965. Ces violations sont les suivantes :

1) A 0933 heures, trois avions à réaction militaires turcs ont été détectés au point situé à 38°15' nord - 26°05' est. Ils ont survolé l'île de Chio et Enossae et sont repartis à 0938 heures par le point situé à 38°25' nord - 26°18' est. Leur vitesse était de 380 milles à l'heure.

2) A 0926, deux avions à réaction en provenance de Turquie ont pénétré dans l'espace aérien au point situé à 38°55' nord - 26°31' est, ont survolé pendant 12 minutes l'île de Lesbos à une altitude de 6 000 à 8 000 pieds et à une vitesse de 380 milles à l'heure, et ont été détectés pour la dernière fois à 0938 heures à un point situé à 39°18' nord - 26°20' est.

3) A 1006 heures, trois avions à réaction turcs ont pénétré au point situé à 39°12' nord - 26°35' est sur une profondeur de 18 milles, volant à une vitesse de 280 milles à l'heure et sont repartis à 1012 heures du point situé à 39°17' nord - 26°32' est.

4) A 1305 heures, un avion à réaction turc a survolé, pendant deux minutes, les eaux territoriales grecques, à 4 milles à l'est de la côte de Limnos, en passant au point situé à 39°57' nord - 25°30' est, à une altitude de 12 000 pieds et à une vitesse de 420 milles à l'heure.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire reproduire le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

(Signé) Alexis S. LIATIS

^{1/} Document S/6403.

